



Répondant du dossier : Gérald Degenève et Daniela Grandjean

**Préavis municipal concernant la réfection de la Rue du Merelez
(RC 159)
et le remplacement de la conduite d'eau potable**

Introduction :

La rue du Merelez occupe une fonction importante dans notre localité et la charge de son entretien, selon la loi, nous incombe.

Le permis de construire que nous avons délivré à M. Amédée Baeriswyl, pour la construction d'un nouvel immeuble sur sa parcelle 105, nous oblige à prévoir le raccordement de ladite parcelle en eau potable. Pour ce faire, nous devons remplacer la conduite actuelle en fonte qui est défectueuse, par une conduite en PE.

La Municipalité profiterait donc de ces travaux pour prolonger cette conduite, jusqu'aux habitations de Mme et M. Fiescher et de la PPE Grandjean. Longueur totale : 70 mètres.

Nous allons également profiter de retirer les deux îlots chicanes, et refaire, sur une longueur de 100m., l'encaissement et les bordures de la rue, les regards récoltant les eaux pluviales, ainsi que le revêtement bitumeux de la route.

Estimation financière de ces mesures :

Mesures	Type d'aménagement	Coût (CHF)
1	Travaux de génie civil pour réfection complète de la route	140'000.00
2	Travaux de génie civil pour nouvelle conduite d'eau dans la route	40'000.00
3	Travaux installations sanitaires (dont CHF 6'000.00 seront facturés aux particuliers)	13'000.00
4	Divers et imprévus	7'000.00

Le coût total de ces différents travaux, basé sur les offres de diverses entreprises, s'élève à CHF 190'000.-.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général de Juriens de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2016-2021-22,
- oui le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

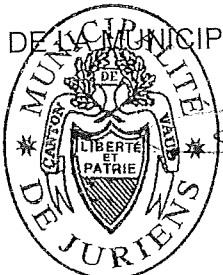
Décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux projetés à la Rue du Merelez;
2. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt dans un établissement financier de la place, pour un montant de CHF 190'000.-.

Adopté en séance de Municipalité le 18 septembre 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Rosemay Christen



La secrétaire
Nicole Steiner

Annexe : plan extrait du SIT communal.